

ADDITIF GUIDE PGA 2023 2024 NIVEAU DEPARTEMENTAL

« Tous les articles du présent additif ont été réfléchis et approuvés par les responsables de la commission départementale. Tout manquement à quelques points que ce soit de ce règlement entraînera, vis à vis des fautifs, des pénalités ou sanctions appropriées à la faute commise ».

Le Championnat Départemental de PGA organisé par le Comité FSGT 93 et ses clubs sont ouverts à tous les clubs et sections affiliés à la FSGT. Peuvent y participer tous les adhérents des sections Gymnastique, Danse, Gymnastique d'entretien, etc...titulaire d'une licence FSGT en cours de validité.

DEUX FORMULES POUR Y PARTICIPER : Se produire sous forme de concours ou se produire sous forme de festival. Le comité d'organisation exige la présentation de la licence FSGT de la saison en cours avec une photo récente.

LE CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL

Non qualificatif aux championnats interdépartementaux, régionaux et nationaux. Il revêt un caractère compétitif pour lesquels seront attribués (pour les productions classées en championnats) des récompenses aux meilleures prestations.

LE TITRE DE CHAMPION DEPARTEMENTAL

Il sera attribué selon les catégories d'âges.

1. Nés (es) en 2018 et après (6 ans et moins), note sur 20 et tous les groupes seront récompensés.
2. Nés en 2016 et après, moins de 8 ans, note sur 100 et obtention de 50% des points pour être champion départemental. Il s'agit d'une nouvelle catégorie d'âges.
3. Pour les autres catégories, se référer au guide PGA 2023/2024. Une récompense sera remise à tout premier mais en cas de non - obtention du % nécessaire, la récompense sera différente de celle attribuée aux champions départementaux s'ils sont au minimum.
4. Le 2ème et 3ème auront une récompense départementale s'ils ont atteint le %. Seulement pour le groupe des moins de 6 ans, le placement est autorisé par l'animatrice.
5. CATEGORIES DE PRODUCTION Se référer au guide PGA 2023/2024.
6. CONDITIONS D'ACCES AU CHAMPIONNAT Le droit d'inscription s'élève à 45 € par groupe inscrit (en concours). Le droit d'inscription s'élève à 40 € par groupe (en festival). Aucun remboursement de frais ne pourra intervenir en cas de forfait sauf décision de la commission départementale.
7. La cotisation annuelle départementale est de 100 € par club. Une cotisation de 1€ par licencié est à régler au fur et à mesure de la prise de licences.

8. Les bons de soutien donnant droit à l'entrée, ne concernent pas les participants au Championnat Départemental PGA. Bons de soutien à partir de 4 ans : 6.00 €
9. Contrôle des licences, les licences et la liste nominative électronique seront présentées par ordre alphabétique. Tout manquement placera la production en festival. Les licences seront imprimées à partir de la nouvelle application elicence à partir du menu éditer après export de la liste de la catégorie d'âges.

Un responsable par groupe doit être présent lors du 1er et du 2ème contrôle. Pour chaque championnat, la commission départementale désignera les personnes en charge des contrôles de licences. Aucun contrôle ne pourra être effectué sans la présence minimale d'un officiel.

10. Depuis la saison 2010/2011, les clubs disposent de la possibilité de présenter leur production en une phrase, qui sera lue au micro. Il ne sera pas possible, pour un club de changer de catégorie d'âge de la production engagée, même pour un motif médical, le jour du championnat. Toutes les autres modalités sont à retrouver dans le guide PGA de 2023/2024.
11. Lors du championnat les licences de chaque participant sont contrôlées. Afin d'avoir vos licences club sur papier avec les photos il faudra au préalable télécharger les photos sur le site des licences puis éditer un récapitulatif de vos licences :
 - Aller dans le menu à gauche licence
 - Sélectionner édition
 - Sélectionner l'onglet export
 - lancer l'édition des licences
 - Une fois l'édition faite, elle apparaît dans l'onglet "tous les envois"